REUSSIR l'Anjou agricole

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7343698001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7343698001

Cette annonce a été mise en ligne le **13 octobre 2023** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

SELARL LEXCAP
Cabinet d'Avocats
Maître Antoine PINÇON
Siège social : 4 rue du Quinconce - 49100 ANGERS

MVHM
Société par Actions Simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 46 bis, route du Plessis – JUIGNE SUR LOIRE
49610 LES GARENNES SUR LOIRE
RCS ANGERS

_____

Suivant ASSP en date du 21/09/2023, il a été constitué la société suivante :
FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : MVHM
SIEGE : 46 bis, route du Plessis – JUIGNE SUR LOIRE – 49610 LES GARENNES SUR LOIRE
OBJET : L'acquisition, la souscription, la gestion de tous biens et droits mobiliers, notamment de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux dans toutes Sociétés existantes ou à créer et susceptibles de contribuer au développement de l'objet social.
La prestation de services de toutes natures, notamment d'animation et de gestion administrative, commerciale, financière, technique... aux bénéfices de toutes entreprises et, notamment, des Sociétés dans lesquelles elle détiendra des participations,
L'acquisition, la cession, la propriété, la gestion et l'exploitation de tous biens meubles, tous biens ou droits immobiliers.
DUREE : 99 ans
CAPITAL : 30 000 euros
PRESIDENT : La société LOUVALDOR, SARL au capital de 759 896 euros dont le siège social est sis 46 bis, route du Plessis – JUIGNE SUR LOIRE – 49610 LES GARENNES SUR LOIRE et immatriculée au RCS d'ANGERS sous le numéro 977 487 792
DIRECTEUR GENERAL : M. Thibault VAN HOVE, de

nationalité française, né le 20/04/1998 à TOULOUSE (31) demeurant 18 Chemin de Meric - Bat. A - appartement A07 – Les terrasses de Jules - 31140 AUCAMVILLE
TRANSMISSION DES ACTIONS : Lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, la transmission des actions est libre et sans agrément. En cas de pluralité d'associés, toutes les transmissions sont soumises à l'agrément des associés, donné par décision collective extraordinaire à laquelle prend part l'associé cédant.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par un autre associé exclusivement. Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.
Immatriculation au RCS d'ANGERS.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex